

**Dép. 75**  
**« Le PHARE »**

**PRESENTATION DE L'ACTION**

***Intitulé, ancienneté et lieu d'implantation***

L'association Jean Cotxet a créé le foyer éducatif Jenner dans le 13<sup>e</sup> arrondissement en 1969. Les locaux appartenaient précédemment à une congrégation religieuse qui accueillait des orphelins puis des enfants en difficulté.

En janvier 2003, l'association crée au sein du foyer Jenner, un dispositif « le PHARE », Placement avec Hébergement Aménagé et Relais Educatif ».

***Service gérant l'action***

Association Jean Cotxet  
52, rue Madame  
75006 Paris

***Personne à contacter***

Monsieur GROTTO  
Directeur  
Madame DUMAS  
Chef de service  
Le PHARE  
Etablissement Jenner  
37, rue Jenner  
75013 Paris  
Tél. : 01.44.24.10.70  
E.mail : [jenner@jean-cotxet.asso.fr](mailto:jenner@jean-cotxet.asso.fr)

***Echelle de l'action (géographique, nombre d'usagers concernés)***

L'Etablissement Jenner a une habilitation pour l'accueil de 62 enfants de 6 à 16 ans pour les garçons et 6 à 18 ans pour les filles, dont 40 en internat éducatif, 22 en Placement Hébergement Aménagé et Relais Educatif - PHARE-.

***Cadre juridique***

L'établissement Jenner est une Maison d'Enfants à Caractère Social qui accueille les enfants soit en OPP à l'Aide Sociale à l'Enfance, soit en OPP directe, soit en Accueil Provisoire. Le service bénéficie d'une habilitation dans le cadre de l'ordonnance de 1945 mais n'a pas accueilli d'enfant dans ce cadre depuis plus de deux ans.

Dans le cadre du PHARE, il s'agit d'une mesure de placement avec autorisation d'hébergement élargi de l'enfant dans sa famille.

***Financement***

Le prix de journée est identique pour l'internat éducatif et le dispositif PHARE, soit 143 €/jour/enfant.

**ÉLABORATION DU PROJET**

***Critères ayant motivé le projet***

Une réflexion interne au Foyer Jenner a débuté à partir de 2000. L'exigence des 35 heures et sa mise en place, la « lourdeur », quant à la gestion de certains groupes d'enfants, le manque de stabilité du personnel ont

naturellement imposé cette réflexion de fond afin de répondre à la question : « comment assouplir le cadre rigide de la résidence dans l'établissement ? ». L'idée était de pouvoir s'adapter et assouplir le fonctionnement par un panel de solutions en fonction des situations individuelles des jeunes.

Autre constat, après un certain nombre d'années de placement, le pourquoi de cette mesure, le sens qui lui était donné échappaient tant aux parents qu'aux enfants accueillis. Cette complexité était renforcée par nombre d'adolescents qui supportaient difficilement le placement classique.

En 2000-2001, quelques expériences informelles étaient mises en place telles que des solutions d'accueils ponctuels pour le jeune : ceci afin de prévenir des ruptures de prise en charge. Le rythme et les modalités de l'hébergement étaient confiés au service gardien qui les modulait au cas par cas en informant le magistrat.

Rappelons également, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, les orientations préconisées dans les rapports officiels de ces dernières années (Naves-Cathala, Romeo) en vue de concevoir des actions n'exigeant pas obligatoirement, dans le cadre de situations familiales complexes, le placement de l'enfant et la séparation d'avec sa famille mais nécessitant tout de même des soutiens plus importants que la seule action éducative en milieu ouvert.

### ***Personne(s) à l'initiative du projet***

Le projet est issu d'une réflexion collective au sein du Foyer éducatif.

### ***Références à un projet du même type***

Outre une connaissance de diverses expériences dans le champ, une rencontre a eu lieu avec le Service d'Accompagnement en Milieu Naturel du Gard en vue de l'élaboration du projet.

### ***Références théoriques***

Hormis la théorie psychanalytique, l'équipe bénéficie d'une approche à l'analyse systémique (10 jours en 2005, 6 jours en 2006) et espère obtenir le financement nécessaire pour la poursuite de cette formation.

Le projet PHARE se base sur l'existence, dans la famille, de compétences tant parentales que familiales, aussi bien effectives que potentielles. L'objectif est bien de détecter ces compétences sur lesquelles s'appuyer pour modifier le système d'interactions et amorcer un processus de changement.

### ***Public visé***

Dans le cadre du placement avec hébergement au domicile, la notion de risque de danger (supposé ou avéré) est présente. Il s'agit bien d'une mesure de placement aménagé, adaptable à certaines situations.

Le PHARE est indiqué pour des familles qui s'impliquent pleinement dans l'intervention, qui acceptent des rencontres régulières au domicile. Sont exclues de ce dispositif, les familles présentant des pathologies psychiatriques graves ou pour lesquelles des situations de violences entre adultes ou enfants sont présentes.

### ***Moyens en personnels, financiers, locaux sollicités ou adaptation des moyens existants***

L'équipe du PHARE est composée de huit équivalents temps plein : éducateurs spécialisés, assistants de service social, éducateurs de jeunes enfants, moniteurs éducateurs qui assurent tous les mêmes fonctions (intervention à domicile et hébergement), un psychologue à mi-temps et un chef de service.

Un étage de l'Etablissement Jenner est réservé à l'équipe du PHARE. Chaque enfant, bénéficiant de ce type de prise en charge, y a son lit, sa chambre.

### ***Objectifs du projet***

Le projet PHARE est basé à la fois sur les constats d'une pratique éducative et sur les fondements théoriques de la parentalité. Sa finalité est d'élargir la prise en charge des enfants à l'accompagnement des familles, tout en limitant les effets négatifs de la séparation.

Le PHARE constitue un nouveau dispositif d'accueil évitant une séparation effective entre certains enfants et leurs familles. Grâce à des modalités plus souples et individualisées,

L'équipe éducative peut intervenir directement sur l'interrelation enfants/parents en impliquant activement la famille. Il propose d'inciter les parents à prendre en charge le plus souvent possible des actes éducatifs quotidiens, après les avoir aidés à reconnaître qu'ils possèdent bien certaines compétences et qu'ils peuvent les mettre en œuvre vis-à-vis de leurs enfants dans leur cadre familial de vie.

L'autorisation d'hébergement dans la famille au quotidien, dans le cadre d'un placement, implique que les représentants de l'institution accordent aux parents une confiance suffisante, tout en gardant la responsabilité éducative de l'enfant. C'est cette autorisation qui constitue le cadre de travail de l'équipe éducative et conditionne la mise en place de solutions nouvelles pour responsabiliser les familles.

***Date de début du projet***

À partir de 2001 : réflexion quant à la dynamique d'équipe et aux pratiques  
2001 : expérimentation sur des situations de jeunes de supportant plus l'internat  
Projet finalisé en janvier 2002

***Date de démarrage de l'action***

2002 : Mise en place du dispositif  
2002-2003 : Groupe Internat + PHARE  
2003-2004 : Groupe Internat + PHARE  
Septembre 2004 : Groupe PHARE uniquement

**GRANDES ETAPES D'EVOLUTION CHRONOLOGIQUE**

**2002-2003** : situé au 1<sup>er</sup> étage un groupe d'internat (12 enfants) + 9 situations PHARE pour accompagnement retour progressif en famille.

**2003-2004** : Au cours de l'année scolaire 2003-2004, nous avons continué le fonctionnement mixte internat/PHARE. Cependant, le groupe relevant du placement alternatif s'est étoffé. En septembre 2003, 14 jeunes relevaient de cet accompagnement. Parallèlement, les rencontres avec les familles se sont amplifiées, non seulement pour les jeunes relevant du PHARE mais également pour ceux de l'internat. Cette évolution de prise en charge entraîne une modification des représentations que l'on pouvait avoir de l'implication des parents dans le travail éducatif.

Sur l'année 2004, nous avons pu noter, dans ce groupe :

*en janvier*, 15 enfants bénéficiaient du PHARE ; 7 relevaient de l'internat ;

*en juin*, 2 enfants du PHARE sont rentrés en famille, 1 autre fin juillet ;

*en septembre*, le groupe PHARE a déménagé, au sein du Foyer, pour s'installer au 3<sup>ème</sup> étage, entre les 2 unités de l'internat. De ce fait,

4 jeunes sont restés dans les groupes d'internat (1 chez les adolescents ; 3 chez les plus jeunes)

- 2 jeunes de l'internat ont intégré le PHARE ;

- 11 enfants sont restés (dont un relevant de l'internat a pu évoluer vers le projet PHARE du fait de l'éventualité d'un retour en famille progressif) ;

il y a eu 6 admissions de l'extérieur.

En septembre 2004 : Installation au 3<sup>ème</sup> étage des 22 jeunes relevant du service « PHARE ».

Pour ces situations l'objectif était :

- Accompagnement progressif d'un retour en famille
- Accueil avec préparation à la séparation
- Prise en charge de situations ne nécessitant pas de séparation à temps plein.

## DESCRIPTION DE L'ACTION A CE JOUR

### *Description de l'action effective*

Il s'agit par l'intervention d'accompagner les parents dans leur rôle parental, les conseiller, les soutenir et les aider à être reconnus.

Plusieurs axes de travail sont mis en place :

- un accompagnement social : orienter, diriger vers les services compétents selon les problèmes rencontrés, principalement lors de démarches administratives,
- un soutien éducatif : accompagnement de la scolarité et de son orientation éventuelle, suivi médical, mises en place d'activités (ludiques, sportives, vacances enfant ou parents/enfant...), aide et conseils pour la vie quotidienne,
- orientation vers des suivis divers (psychologiques, médicaux, paramédicaux...)
- travail d'élaboration autour de l'histoire familiale et sociale.

Ces axes de travail sont mis en place dans différents cadres :

*Par rapport aux parents :*

- des interventions à domicile ayant pour objectif de soutenir, encourager, aider les parents à s'approprier des comportements nouveaux,
- des activités dans le cadre du service organisées sous la forme de groupes de parole ou d'entretiens plus formels,
- des accompagnements afin de permettre des mises en lien du groupe familial avec l'environnement social (institution scolaire, administrations...). Cet accompagnement permet une prise en charge globale de la situation familiale et évite les multiplications d'intervenants.

*Par rapport aux enfants :*

L'action éducative auprès de l'enfant dans le cadre familial est le point central du projet. Elle porte sur tous les actes de la vie quotidienne. Elle se traduit de multiples façons en fonction des besoins de l'enfant, des éventuelles défaillances parentales à suppléer, des compétences parentales à utiliser, soutenir et étayer.

Cette intervention se déroule autour de trois axes :

- la cellule familiale : toute action (organisations des devoirs, soins, préparation des repas, gestion du coucher...) se fait en concertation avec les parents. Il ne s'agit pas de faire « à la place » mais bien « avec les parents »,
- du service : l'enfant y est accueilli régulièrement (de 1 à 3 nuits en moyenne), et parfois en journée le mercredi + sur les temps de vacances. L'intervention se répartit entre des temps d'entretien ou d'activités diverses (soutien scolaire, groupes de parole, activités sportives, sorties culturelles...),
- l'environnement de l'enfant sert de point d'appui à l'intervention afin de l'inscrire dans un tissu social et permettre une socialisation de la famille dans son quartier.

L'implantation du service PHARE au sein de l'Etablissement Jenner permet une intervention souple et adaptable selon les situations des jeunes et de leurs familles. Des passages de l'un à l'autre sont envisageables après évaluations régulières des situations.

### *Professionnels participant à l'action (et autres services)*

L'équipe du PHARE est composée de 8 travailleurs sociaux de formations diverses (éducateur spécialisé, assistant social, éducateur de jeunes enfants, moniteur éducateur), d'un chef de service, un psychologue à mi-temps, deux maîtresses de maison. Le médecin psychiatre de l'établissement est également sollicité pour certaines situations.

### *Implication des professionnels*

Outre les horaires d'internat assumés par l'équipe du Phare, l'intervention se déroule également au domicile de la famille. Chaque travailleur social, qui est en double référence de 5 situations en moyenne, est amené à travailler certains week-ends et effectue alors des visites à domicile ou activités extérieures avec la famille, notamment le samedi de 9 h à 14 heures et le dimanche de 16 à 20 heures. Une visite à domicile une fois par semaine est programmée à minima, l'intervention est plus fréquente lorsque l'enfant ne bénéficie pas d'un hébergement dans la structure. Outre les référents du jeune, toute l'équipe est impliquée dans l'accompagnement de la famille.

### ***Implication de la hiérarchie et autres institutions***

Les cadres de l'Établissement Jenner effectuent à tour de rôle des permanences pour assurer une continuité 24h/24, 365 jours par an.

Le Chef de Service Educatif de l'équipe PHARE peut assister aux entretiens d'admissions. Il est amené à intervenir au sein de l'établissement ou dans la famille, lors de la prise en charge.

### ***Temps et modalités de régulation en équipe***

L'équipe bénéficie de 4 heures hebdomadaires de régulation interne où sont analysées les situations des enfants et des familles suivis dans le cadre du PHARE, ainsi que les objectifs et l'évolution des mesures.

Une réunion institutionnelle 2 fois par trimestre regroupent toutes les équipes de Jenner soit sur des thèmes de réflexion transversaux, soit sur des questions organisationnelles. D'autres temps de réflexion informels sont régulièrement mis en place.

### ***Modalités d'entrée en contact avec le public :***

Un rapport social est adressé par le travailleur social qui suit la famille (principalement travailleur social en AED ou AEMO). Suite à l'analyse du dossier, une rencontre est prévue entre l'enfant, les parents, le travailleur social qui oriente et certains membres de l'équipe du Phare (responsable, psychologue, éducateur).

Suite à cet entretien, un premier contact est établi avec l'enfant qui passe une demi-journée, une soirée ou une nuit dans le service.

Si la situation relève des critères et objectifs de prise en charge du PHARE, un entretien a lieu avec la famille afin de recueillir son accord.

Selon le cadre juridique, l'admission sera formalisée par l'ASE ou par le juge des enfants.

A noter que l'AEMO ou l'AED peuvent être maintenues dans certaines situations à condition de fixer précisément les axes d'intervention des deux services.

### ***Implication des usagers***

Une des indications de la prise en charge PHARE est liée à l'acceptation par la famille d'un travail éducatif avec elle dans une forte implication. Il en est de même pour l'enfant en ce qui concerne l'accompagnement éducatif. Il s'agit de trouver le juste milieu, l'intervention se veut intensive mais doit se garder d'être vécue par la famille comme intrusive.

### ***Amplitude d'ouverture et d'accueil des usagers***

Etant donné son intégration au sein d'un internat éducatif, le dispositif PHARE permet un accueil 365 jours/an, 24 h/24.

Des astreintes 24h/24 sont organisées pour les responsables.

### ***Modalités d'information de l'environnement sur le dispositif***

Dans un premier temps, des rencontres se sont organisées au sein de la DASES pour présenter notre projet. Nous avons également rencontré le Président du Tribunal pour Enfants, Monsieur HAMON. Nous devons être conviés à une réunion avec différents magistrats, ce qui n'a pu être fait jusqu'alors.

### ***Place de l'action par rapport au système dans lequel elle s'insère***

La mise en place du dispositif PHARE a été vécue de manière positive par les partenaires. Cet outil de prise en charge supplémentaire permet d'affiner les orientations et les prises en charge.

### ***Réaménagement ou évolution du projet***

Cette phase de diagnostic et réflexion sur le projet du Foyer Jenner a, outre le projet Phare, amené à :

- procéder à un projet de rénovation de l'Internat éducatif (40 lits)
- de créer les bases d'un service éducatif de jour puis de répondre à un appel à projet du département concernant l'ouverture d'un Service d'Accueil Educatif de Jour (18 places pour les 6-13 ans en problématique de scolarisation).

### ***Autre projet actuel***

Depuis janvier 2006, le Service d'Accueil Educatif de Jour a ouvert dans les locaux de l'établissement. L'ensemble du dispositif : Internat éducatif, PHARE et SAJE constitue l'Établissement Jenner.

### **REGARD DES ACTEURS SUR LE PROJET (regard critique, entraves ou freins au développement, limites de l'action...)**

L'équipe est animée par l'idée que pour chaque situation, vu sa spécificité, la réponse doit être « construite sur mesure ». Il s'agit d'avoir un panel de solutions souples et adaptables.

Outre que le dispositif PHARE dédramatise la séparation, les parents se réapproprient une partie du quotidien de l'enfant.

Le Phare par la possibilité de penser différemment le placement, évite, comme par le passé, des situations de retour de placement classique par défaut (enfant ou parent refusant totalement le placement).

Difficultés rencontrées dans l'évolution de ce mode de prise en charge :

équilibre à trouver entre les temps d'hébergement consacrés aux jeunes et les temps d'interventions au sein des familles.

### **ÉLÉMENTS RELATIFS A L'ÉVALUATION**

#### ***L'action a-t-elle fait l'objet d'une évaluation ?***

Chaque année une évaluation de l'activité est faite au niveau de l'établissement et de chacun de ses services, elle apparaît dans les rapports annuels d'activité de l'association.

#### ***Autres modalités de régulation de l'action (cadre, protocole, rythme...)***

Un intervenant extérieur (superviseur) intervient sur un rythme d'une fois tous les deux mois environ pour aider l'équipe à réfléchir sur ses pratiques professionnelles.

#### ***Pistes en vue d'une évaluation***

Une étude comparée entre l'internat classique et le dispositif PHARE serait intéressante à mener concernant notamment le type de public auquel s'adresse chacun des dispositifs et leur efficacité. D'autre part, un référentiel associatif est actuellement en expérimentation et permettra de réaliser à terme, l'évaluation interne de l'ensemble du dispositif de l'établissement.

#### ***Modalités d'analyse de la structure***

Fiche effectuée le 29 mars 2006, mise à jour février 2007.

A partir de :

- rencontre par deux membres de l'ONED de la Directrice de l'Etablissement et de deux Chefs de service dont la responsable du PHARE,
- analyse de documents : projet éducatif du PHARE